

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation : 13/12/2023
Secrétaire de séance : Martine FIAMENGHI

L'an deux mille vingt-trois et le 19 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents (14) : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absente (1) : LINETTE Séverine (procuration de vote).

N° 47-2023 : PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 avant le vote du BP (budget communal)

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement de l'année N -1. en retranchant les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16 en dépense) et le résultat reporté.

Soit $(1\ 303\ 268 - 61\ 700 - 4\ 940) = 1\ 236\ 628\ € : 4 = 309\ 157\ €$.

- précise le montant et l'affectation de chaque dépense :

Compte 10226 = 1000 €

Compte 165 = 6 00 €

Compte 202 = 5 000 €

Compte 203 = 5 000 €

Compte 20421 = 1 000 €

Compte 2051 = 1 000 €

Compte 2111= 1 000 €

Compte 212 = 5 000 €

Compte 2131 = 2 000 €

Compte 2135 = 2 000 €

Compte 2151 = 10 000 €

Compte 2152 = 5 000 €

Compte 21538 = 10 000 €

Compte 2158 = 4 000 €

Compte 2183 = 3 000 €

Compte 2184/108 « Mobilier » = 2 000 €

Compte 2188 = 5 000 €
Compte 231/78 réfection du toit SP = 150 000 €
Compte 231/79 réfection du toit ECOLE = 90 000 €
Compte 231/68 = 5 000 €

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 19 Décembre 2023.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Martine FIAMENGHI



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le